

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1491

présenté par
M. Denaja

à l'amendement n° 753 de M. Giraud

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« f) Met en œuvre des actions de... » (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.